



A retenir

Mouche de l'olive : l'insecte est observé dans les parcelles de référence du réseau dans la zone de basse altitude < 150 mètres, avec des intensités comparables selon les microrégions et souvent les olives y ont atteint leur taille attractive les rendant sensibles aux piqûres de ponte. Le risque de dégâts est déjà élevé et les conditions climatiques sont assez favorables à l'activité biologique du diptère.

• Stades phénologiques

Zones précoces proches du littoral (0-150 mètres) ⇒ Compter un décalage de 7 à 10 jours pour les zones plus en altitude.

On est en phase de **grossissement du fruit** et les olives atteignent de 0,8 à 1,5 cm de longueur selon les variétés. Sur les parcelles proches du littoral, la taille attractive aux piqûres de ponte de la mouche (calibre d'olive > 8-9 mm) est atteinte sur les variétés Ghjermana et Picholine. La Sabina, surtout cultivée en sec, n'atteint pas encore ce stade sensible. On peut constater également une chute physiologique des olives.



Photo 1 : chute physiologique

Un stade est atteint lorsque plus de 50% des organes végétatifs répondent à sa définition.

• La mouche de l'olive

Observation :

- **Zone < 150 mètres d'altitude** : le premier vol de la mouche est en cours : sur les parcelles d'observation on comptait une moyenne de près de **3 mouches par piège et par jour** au 27 juin pour atteindre près de **15 mouches par jour** le 30 juin. En revanche l'observation n'indiquait pas encore de traces de piqûres de ponte.
- **Zone < 300 mètres** : CALENZANA se maintient à moins d'**1 mouche/piège/jour** tandis qu'URTACA et OTA-PORTO atteignent un taux de capture moyen fin-juin/début-juillet de **15 mouches/piège/jour**.

A basse altitude, les taux de captures sont moyens à élevés. L'activité de ponte ne semble pas avoir débuté.

Seuil indicateur de risque :

- **Insectes capturés** : une moyenne de 3 à 5 mouches tous les 4-5 jours soit **1 mouche par piège et par jour** pour le piège alimentaire.
- **Dégâts observés** : 3 % d'olives piquées entre le 1^{er} et le 2^{ème} vol pour les fruits destinés à l'huile.



Photo 2 : B. oleae

Le niveau de captures n'étant pas corrélé avec le degré d'infestation, il est nécessaire de compléter le piégeage par **l'échantillonnage des fruits** pour estimer l'activité de ponte de l'insecte → observer 10 fruits par arbre sur un minimum de 20 arbres et comparer le pourcentage de fruits portant un œuf ou une larve, avec les seuils de tolérance de dégâts.

Évaluation du risque de piqûres de ponte : **moyen à élevé** selon les niveaux de population de mouches (seuils de nuisibilité largement dépassés), si les olives sont attractives (à partir d'1 cm de longueur : lorsqu'il y a suffisamment de pulpe dans le fruit) avec des températures inférieures à 28°C en fin de journée (18h).

SOMMAIRE

Stades phénologiques

Maladie / Ravageur

Liens utiles

ANIMATEUR FILIÈRE : CA2B

Partenaires : exploitants observateurs

COMITÉ DE RÉDACTION : CA2B

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA

Tel : 04 95 32 84 40

Fax : 04 95 32 84 43

<http://www.cra-corse.fr/>





Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ÉCOPHYTO

Les températures élevées actuelles devraient perturber l'insecte : au-delà de 32°C son activité biologique est ralentie.

PREVISION METEO (Source Météo France)

	Jeudi 7 juillet	Vendredi 8 juillet	Samedi 9 juillet	Dimanche 10 juillet	Lundi 11 juillet	Mardi 12 juillet	Mercredi 13 juillet	Jeudi 14 juillet
Haute Corse								
	Temps chaud et sec	Ciel se voilant dans la journée	Hausse des températures	Temps lourd et chaud		Températures estivales ;		

Pour dimanche et lundi, l'indice de confiance de la prévision est de 4 sur 5 ; pour mardi et mercredi, il est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

Alerte concernant la bactérie *Xylella fastidiosa*

En octobre 2013 en Italie, des foyers ont été détectés sur oliviers, lauriers roses, amandiers et chênes, provoquant un dessèchement du feuillage et un déclin rapide du végétal. Le 22 juillet 2015 c'est en Corse qu'un premier cas positif a été signalé. D'autres foyers ont été signalés dans les départements des Alpes maritimes et du Var en fin d'année 2015.

Actualité : Au 4 juillet 2016, 259 foyers sont répertoriés dont 245 en Corse du Sud et 14 en Haute-Corse. Ces foyers concernent 179 communes qui sont tout ou partie en zone tampon. Près de 8 000 prélèvements ont été réalisés sur l'ensemble du territoire depuis la découverte du foyer : la bactérie a été détectée sur 4 nouvelles espèces portant à 25 le nombre d'espèces végétales portant la bactérie.


La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Toute l'actualité et le point de la situation sur l'île sont consultables sur le site internet de l'Etat dans le département en allant sur : <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

http://www.cra-corse.fr/no_cache/bulletins-sante-du-vegetal/notes-nationales.html

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.